

DISCOURS D'INSTALLATION

Monsieur le préfet, Monsieur le maire de Metz, Monsieur le gouverneur militaire, Mesdames et Messieurs les personnalités civiles et militaires, votre présence marque l'attachement que vous portez à l'institution judiciaire et à la cour d'appel. J'y suis sensible d'autant plus que la crise sanitaire et ses exigences nous ont contraint à réduire fortement le nombre d'invités, nous privant ainsi d'un moment d'échanges et de découverte.

Je veillerai, par tradition républicaine bien sûr mais au-delà, en raison de mon souhait d'insérer pleinement l'institution judiciaire au sein de la Cité, à combler ce manque par des rencontres personnelles que je solliciterai auprès de vos services.

Chers collègues présidents et procureurs des tribunaux judiciaires de Moselle, je suis sensible à votre présence et vous pourrez compter sur mon soutien pour le bon fonctionnement de vos juridictions.

Madame et messieurs les Bâtonniers, je sais l'importance de la qualité des relations que nos professions doivent entretenir. Je veillerai à la maintenir car c'est ensemble que nous construirons la justice de demain.

Mesdames et messieurs les représentants des autres professions juridiques ou judiciaires, de l'administration pénitentiaire, de la protection judiciaire de la jeunesse et des forces de sécurité, nous concourons tous, parfois, voire souvent dans des conditions difficiles, au maintien de la paix publique ou à l'œuvre de justice. Nos relations à cet égard sont indispensables. J'y attache une grande importance.

M. KEIME-ROBERT-HOUDIN, premier président de la cour d'appel de Versailles, vous êtes ici quasiment chez vous et le souvenir de votre passage en ce département résonne agréablement en ces murs. J'ai pu mesurer durant quelques années à Versailles vos hautes qualités humaines. Vous serez le dernier premier président sous lequel j'ai eu l'honneur de servir en qualité de président. Vos conseils ont été précieux et votre présence me touche. Je vous en remercie bien chaleureusement.

J'ai également une pensée émue pour les autres premiers présidents qui auront jalonné mon parcours de président, Alain JUNQUA, récemment disparu, Dominique MAIN, Daniel TARDIF, Martine COMTE, François PION et Dominique LOTTIN. Je leur dois beaucoup.

Les contraintes sanitaires me privent de la présence de nombreux magistrats et fonctionnaires avec lesquels j'ai partagé ces dernières années une tranche de vie. Je ne peux tous les citer mais ils se reconnaîtront. Qu'ils sachent que je pense à eux en ce moment et cette audience diffusée grâce à un lien internet me permet de leur rendre hommage.

Mes dernières pensées iront pour ce qui m'est le plus intime, ma famille. Mes grands-parents d'abord, qui ont rejoint la France, il y a déjà un siècle, pour venir travailler dans les mines de charbon du Pas de Calais. Le hasard aurait pu les conduire en Moselle, terre qui a accueilli également de nombreux polonais. Mes parents ensuite, que j'ai perdu hélas il y a bien longtemps. Je crois qu'ils auraient été surpris mais heureux de me voir ici aujourd'hui. Enfin et surtout, mon épouse, qui m'a toujours accordé sa confiance et son soutien, ses parents, qui auraient aimés être présents, mes enfants et mes petits-enfants, auxquels une fois de plus j'impose la contrainte de l'éloignement géographique.

Madame la présidente de chambre et Monsieur le secrétaire-général, je vous remercie de l'accueil chaleureux et sympathique que vous m'avez réservé. J'y ai été sensible. Je sais que la période récente a été particulièrement difficile. Je sais aussi que les magistrats et fonctionnaires de cette cour ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour permettre le bon fonctionnement de la justice. Soyez en tous remerciés.

Monsieur le procureur général, c'est un réel plaisir de partager avec vous la lourde charge de diriger cette cour d'appel. La qualité de votre accueil, nos premiers échanges et vos propos augurent de la qualité des relations que nous allons entretenir pour le plus grand profit de la juridiction et du ressort. La dyarchie, que peu nous envie, constitue une réelle force lorsqu'elle repose sur la confiance, le partage et la cohésion. Il nous appartient, malgré les spécificités de nos fonctions respectives, de créer une unité dans la direction de cette cour. Je sais déjà que nous y parviendrons.

Je ne saurais poursuivre sans rendre hommage à mon prédécesseur, Elisabeth BLANC, qui a présidé avec succès et bonheur cette belle cour d'appel durant six années. Je mesure quotidiennement l'ampleur de la tâche qui était la sienne et le travail de qualité qu'elle a accompli. J'ai désormais le redoutable défi de lui succéder et de poursuivre son œuvre.

Je tiens enfin à remercier les membres du Conseil Supérieur de la Magistrature qui m'ont fait l'honneur de m'accorder une nouvelle fois leur confiance. Je sais qu'elle m'oblige et je me dois d'en être digne. Ils peuvent compter sur mon engagement.

L'installation d'un premier président est un moment particulier de la vie d'une cour d'appel, comme en témoigne le cérémonial qui l'accompagne. S'il peut paraître désuet à certains, il permet cependant de rappeler l'importance de la justice, « première dette de la souveraineté » selon Portalis.

La fonction d'un chef de cour, traditionnellement Primus inter pares, a progressivement évolué pour acquérir désormais une dimension principalement managériale. Si l'administration de la justice devient effectivement incontournable, il me paraît toutefois important de rappeler que celle-ci ne se conçoit qu'au service de l'activité judiciaire et du justiciable. La lourde et délicate mission de juger reste primordiale. L'acte de juger demeure et doit demeurer en toute circonstance le cœur du métier du juge. Le premier président est donc en premier lieu un juge, nourri de culture juridique, vigilant et exigeant sur l'indépendance et l'impartialité des magistrats, et guidé par cet impératif : rendre une justice humaine et de qualité. La justice est évidemment rendue par des femmes et des hommes, pour des femmes et des hommes. C'est donc toujours en juge que je penserai.

Mais le premier président est aussi un acteur de la gouvernance de la justice au niveau local. Au-delà des aspects classiques de la gestion, il doit être un facilitateur, un animateur et un initiateur. Ces missions au sein de cette cour d'appel seront, je n'en doute pas, exigeantes et passionnantes.

Madame la directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire, Mme TESSIER, j'ai déjà pu mesurer l'implication et le dynamisme de vos services et de vos équipes pour le bon fonctionnement des juridictions de cette cour. Votre appui, dans l'exercice des missions confiées aux chefs de cour, sera précieux.

Monsieur le directeur de greffe de la cour d'appel, M. VALENTIN, nos premiers échanges m'ont permis de constater vos multiples et grandes compétences. Vous m'avez présenté les différents services du greffe et j'ai mesuré l'engagement des femmes et des hommes de cette cour. Leur mobilisation mérite d'être soulignée.

Mesdames et messieurs les magistrats de la cour, j'ai pu rencontrer nombre d'entre vous. Votre souci de rendre une justice de qualité vous honore.

Mesdames, messieurs, chers collègues, il m'est difficile, à peine installé, de vous exposer mes projets et les actions concrètes que je mènerai au sein du ressort. Mon premier temps sera bien évidemment celui de la découverte et de la connaissance, notamment de ce qui distingue la cour d'appel de Metz.

Je me limiterai donc à vous faire partager deux idées forces qui guideront mon action : la confiance et l'efficacité.

D'abord la confiance.

En effet, même s'il est toujours désagréable de le constater, l'institution judiciaire souffre d'un déficit de confiance. Un sondage d'opinion IFOP d'octobre 2019 révélait que seuls 53 % des français déclaraient faire confiance à la justice française, la plaçant loin derrière les hôpitaux, 85 %, l'armée, 83 %, l'école, 77 % ou la police, 75 %. Les principales critiques portent sur son fonctionnement ou son impartialité.

Redonner de la crédibilité à notre institution est une priorité. Certes, nous connaissons bien certains de ses maux et un rapport du Sénat intitulé « Cinq ans pour sauver la justice » les souligne de nouveau. Mais, si la satisfaction des moyens matériels et humains nécessaires à son bon fonctionnement relève de décisions et de choix politiques, elle ne suffira pas à elle-seule à nous permettre de gagner la confiance de nos concitoyens. Il appartient également aux personnels de justice, quelle que soit la mission qu'ils exercent, de tout mettre en œuvre pour faire évoluer positivement la justice française.

Je rappelle à cet égard que la noble et passionnante mission de justice, nous ne le l'exerçons pas pour nous, magistrats et fonctionnaires. Nous sommes des débiteurs, débiteurs à l'égard de la société bien sûr, mais débiteurs surtout à l'égard de chaque personne qui, un jour ou l'autre, pour un motif ou un autre, fréquente nos palais de justice. C'est aussi dans la singularité que se gagne la confiance.

Notre dette, nous l'acquitterons d'abord par notre comportement, par le strict respect de notre déontologie, par notre éthique. Chaque fonctionnaire, chaque magistrat, à chaque instant de son activité, engage l'institution entière. Chacun doit en être conscient et assumer cette responsabilité. Notre comportement doit être exemplaire.

Nous acquitterons ensuite notre dette par la qualité de notre travail. Le flux incessant des affaires, la masse des contentieux, la contrainte des délais ne doivent pas nous faire oublier cette exigence. La qualité est notre impérieux devoir.

Nous ne nous libérerons toutefois de notre dette que par une juste ouverture sur l'extérieur, vers nos partenaires, vers les autres acteurs de la justice. Ils nous préservent de nos certitudes et nous ne pouvons que tirer profit des échanges, des expériences partagées, des idées nouvelles, des regards croisés. Loin d'être dans une tour d'ivoire, le magistrat est dans la société. Notre ouverture d'esprit est indispensable et j'invite à méditer à cet égard cette pensée de Jacques Prévert : " Il suivait son idée. C'était une idée fixe, et il était surpris de ne pas avancer."

Si la confiance est indispensable pour asseoir la légitimité du juge, celle-ci ne sera toutefois réellement acquise que si nous parvenons à démontrer notre efficacité.

Dans un ouvrage paru en 2015, le professeur Jacques Commaille s'interrogeait et se demandait « à quoi nous sert le droit ». Nous pouvons prolonger cette interrogation et nous poser en écho la question : à quoi sert la justice ?

Je vous rassure, je n'envisage pas d'aborder cette problématique de manière philosophique ou politique, ni de revenir sur la distinction chère à Paul Ricoeur, entre la finalité courte et la finalité longue de l'acte de juger.

Si je suis personnellement et heureusement convaincu de l'utilité de la justice, je n'ai toutefois pas la prétention de considérer qu'elle pourra résoudre tous les maux de la société. Chacun son rôle et chacun sa place.

Dans notre domaine d'intervention, je sais que nombreux sont ceux qui s'irritent notamment de nos délais de jugement même si parfois ils sont nécessaires ou insurmontables.

Je veux simplement, dans le cadre des missions qui sont confiées à la justice, parfois complexes, avec quelques injonctions paradoxales, interroger de manière pragmatique son fonctionnement, et notamment le process qui conduit à l'élaboration de la décision de justice, le contrôle qualité qui est mis en œuvre et le produit fini, l'ordonnance, le jugement ou l'arrêt. Nos décisions n'ont d'intérêt que si elles sont rendues dans des délais pertinents et si elles répondent, par l'application de la règle de droit adéquate, à une problématique concrète qu'elles doivent résoudre. Elles n'ont de sens que si elles contribuent à la paix sociale.

Pour gagner en efficacité il nous faudra évidemment poursuivre réellement la modernisation de la justice.

Celle-ci concerne bien sûr la dématérialisation des procédures, des expertises, et des échanges. Mais cette dématérialisation n'est pas un but en soi, elle est un moyen qui doit nous permettre de disposer du temps nécessaire pour remplir le cœur de notre mission, mission dont j'ai rappelé tout à l'heure la dimension humaine indépassable. Le conseil constitutionnel l'a rappelé récemment.

Elle porte également sur le développement de la médiation et de la procédure participative. D'autres voies que le recours au juge sont possibles. Il faut veiller à les développer sans toutefois écarter le nécessaire recours au juge pour régler l'inconciliable.

Pour moderniser, il ne faut pas craindre ensuite une réflexion sur nos organisations, parfois trop cloisonnées ou trop figées, et nos méthodes de travail. Faire fonctionner l'équipe autour du juge est un véritable défi. Réfléchir

également sur la motivation et la compréhension de nos décisions est une nécessité.

Pour réussir cette modernisation, il m'apparaît ainsi indispensable, dans notre fonctionnement, dans nos relations, internes ou externes, et de manière générale, de traquer l'incohérence, la complexité, d'innover et de trouver des principes simplificateurs qui nous permettront de faciliter le vivre ensemble et d'améliorer notre efficacité. "La plus funeste des innovations serait de ne pas innover » disait Portalis.

Mais on ne peut innover seul. Vous l'aurez compris, je crois profondément aux valeurs collectives, aux vertus du dialogue, de l'écoute, de la concertation, de l'ouverture et à la force de l'engagement.

Chers collègues, fonctionnaires et magistrats, ce n'est qu'ensemble que nous pourrons relever les défis qui nous attendent.

Je sais pouvoir compter sur votre volonté et vos compétences.

Je conclurai en rappelant les propos de Michel de Montaigne : "il n'y a point de vent favorable pour celui qui ne sait pas où se rendre".

Notre horizon commun doit être celui de la confiance et de l'efficacité. Gardons ce cap et les vents nous seront favorables.

Christophe Mackowiak

Premier président

Metz, le 20 janvier 2021